

Appel Ouvert A Candidature

- Vu la loi 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le Dahir n° 1-00-199 du 15 safar 1421 (19 mai 2000) notamment son article 20;

- Conformément à la loi organique n° 02.12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la constitution, promulguée par le dahir n° 1.12.20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012);

- Conformément à la note ministérielle n° 106/07 du 27 mars 2019 relative à la procédure de l'appel à candidature aux postes de doyen ou de directeur d'un établissement universitaire;

- En application de la décision du ministère de tutelle du 16 avril 2021 sous n° 75/07 concernant la réouverture des candidatures au poste de Doyen de La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Oujda;

- En application de la décision du ministère de tutelle du 08 juin 2021 sous n° 118/07 concernant l'ouverture des candidatures au poste de Directeur de l'Ecole Supérieure de Technologie Nador;

Le Président de l'Université Mohammed Premier Oujda porte à la connaissance des Professeurs de l'Enseignement Supérieur qu'un appel à candidature est ouvert pour les postes suivants:

- **Doyen de La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Oujda;**
- **Directeur de l'Ecole Supérieure de Technologie Nador.**

Les dossiers de candidatures peuvent être retirés du site web de l'université: www.ump.ma ou du siège de la présidence de l'Université Mohammed Premier Oujda, sis à quartier Al Qods Oujda, du **12 juillet 2021 au 16 juillet 2021** durant les horaires: **De 08h30 à 16h30.**

Les dossiers de candidatures dûment constitués sont déposés contre un récépissé, en six (06) exemplaires, plus une copie sous format électronique (sur CD ou USB), du **16 Aout 2021 au 23 Aout 2021** à l'adresse et aux horaires sus-indiqués.

(*) La date de dépôt des dossiers des candidatures sera prolongée jusqu'au 23 aout 2021 vu que le 20 aout 2021 coïncide avec l'anniversaire de la révolution du Roi et du peuple.